CHAMBRE FNAIM DE L'IMMOBILIER DES ALPES-MARITIMES



Monsieur Eric CIOTTI CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES CADAM B.P. 3007 06201 NICE CEDEX

Nice, le 2 Août 2013

Monsieur le Président du Conseil Général,

Depuis plusieurs mois, le fort ralentissement des ventes immobilières impacte directement l'activité des 2200 professionnels que nous représentons dans le département, ainsi que les finances de votre collectivité territoriale.

Afin d'essayer de relancer ces mutations, nous allons nous employer à promouvoir le plus efficacement possible la nouvelle mesure gouvernementale, certes très timide, d'assouplissement de la fiscalité sur les plus-values immobilières.

Par contre, l'effet de cette mesure serait totalement annihilé par une augmentation des droits de mutation, qui décrédibiliserait notre discours visant à un retour à la confiance dans la pierre.

C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas augmenter la part départementale de la taxation sur les mutations immobilières, délivrant ainsi le message fort d'un département qui met tout en œuvre pour conserver son attractivité en matière d'investissement immobilier et d'accès au logement.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Président

6, rue Lamartine – 06000 NICE Tél. 04 93 857 857 – Fax 04 93 857 858

Site internet : www.fnaim06.fr - Adresse électronique : fnaim06@fnaim06.fr Chambre fondée le 25 Novembre 1925 SIRET 782 619 878 00021